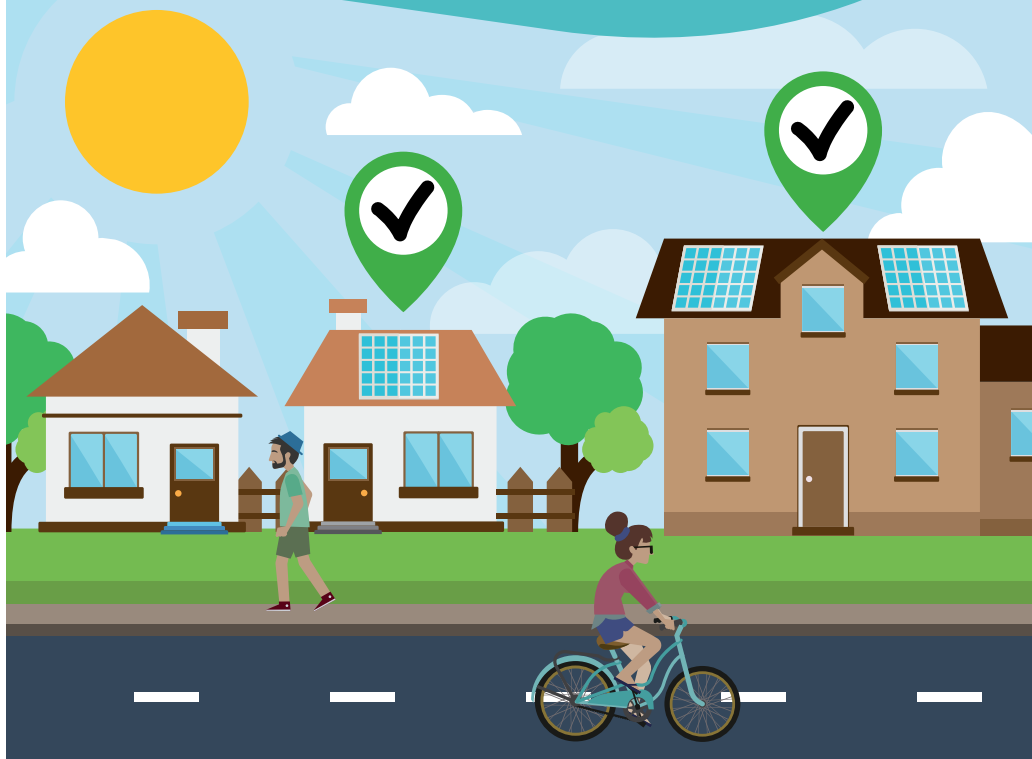




# > ET SI VOUS DEVENIEZ PRODUCTEUR D'ÉNERGIE ?



**Grâce au cadastre solaire,  
venez vérifier le potentiel de votre toiture !**

Pour plus d'informations, contactez le service Energie-Climat de la Communauté de  
Communes du Thouarsais : **05.17.32.30.00** - [energie.climat@thouars-communaute.fr](mailto:energie.climat@thouars-communaute.fr)



# > LE SOLEIL : UNE SOURCE D'ÉNERGIE GRATUITE ET INÉPUISABLE !



**TOITURE VERTE :  
CONDITIONS  
FAVORABLES**

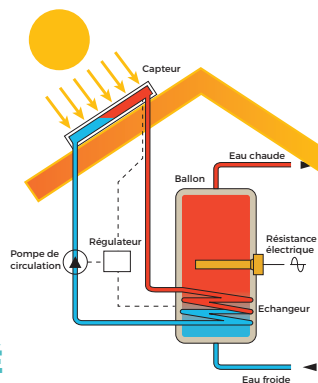


Deux solutions existent pour exploiter l'énergie solaire :

## POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE ET/OU DE CHAUFFAGE PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES

### Bon à savoir

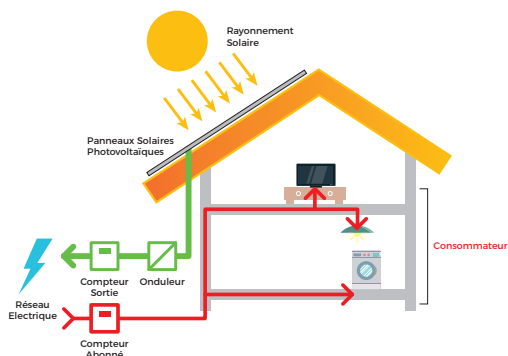
- Un chauffe-eau solaire couvre 50 à 80 % des besoins en eau chaude sanitaire d'un foyer
- Des panneaux solaires thermiques peuvent couvrir entre 40 à 60 % des besoins en chauffage
- **Recyclage total** (caisson en aluminium, vitre antireflet, plaque de cuivre ou d'aluminium et tuyaux de cuivre)



## POUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

### Bon à savoir

- La vente d'électricité d'une installation de 9 kWc (~ 60 m<sup>2</sup>) peut générer jusqu'à 2 000 € de bénéfice par an. Cet investissement sera rentabilisé en 15 ans
- Aujourd'hui, il est possible de réduire sa facture d'électricité en autoconsommant l'électricité produite par son installation photovoltaïque et en vendant le surplus
- La durée de vie d'une installation photovoltaïque est de 20 à 30 ans
- Les modules photovoltaïques sont recyclables à plus de 90%. Plus d'informations : [www.pvcycle.org](http://www.pvcycle.org)



**Agriculteurs, entrepreneurs, particuliers, vous avez un projet d'installation solaire ? Venez vérifier le potentiel de votre patrimoine auprès de la Communauté de Communes du Thouarsais.**